



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 02/08/2023  
N°1079

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **La Direction générale des Entreprises signe dix conventions régionales en faveur du tourisme de savoir-faire**

10 régions ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Tourisme de savoir-faire » donnant lieu à des conventions avec la DGE

**Sous l'impulsion de Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, et de Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, la Direction générale des Entreprises (DGE) avait lancé en 2022 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Tourisme du savoir-faire » auprès des régions afin de soutenir le développement de la filière. Le déploiement de cette initiative a été acté par la signature d'une convention entre la DGE et chaque région ayant répondu à l'appel.**

Les régions Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire ont répondu à cet AMI en présentant un projet de développement de la filière sur leur territoire.

Avec le plan « Destination France » annoncé en 2021, l'Etat s'est engagé à valoriser les atouts touristiques français. En encourageant le développement de la filière du tourisme de savoir-faire, le plan a pour ambition d'enrichir l'offre touristique sur le territoire et de doubler en 5 ans le nombre d'entreprises ouvrant leur outil de

production au public afin de renforcer la connaissance des filières locales et l'attractivité de ces métiers auprès des français.

Afin d'accompagner l'atteinte de cet objectif, le plan « Destination France » a abondé un Fonds « Tourisme de savoir-faire » à hauteur de 5 M€. Ce fonds doit permettre d'accompagner entre 100 et 150 nouvelles entreprises, de grandes TPE et PME ayant une activité productive de tous secteurs, en soutenant financièrement des services de conseils, d'études, formation, communication, équipements et investissements nécessaires pour mettre en place l'accueil du public. Son déploiement est confié aux Régions, ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sous réserve d'un cofinancement du Fonds par la Région.

Les conventions, signées entre la DGE et les Régions fin juillet, prévoient le versement de 500 k€ à chacune des 10 Régions. En contrepartie, elles se sont chacune engagées à abonder le Fonds au minimum de 140 k€ et à soutenir entre 10 et 20 entreprises.

Les Régions peuvent désormais lancer leur dispositif de sélection des entreprises qui souhaitent un financement pour s'ouvrir au public touristique. Les Régions ont 36 mois à compter de la signature pour mettre en place le dispositif de sélection des entreprises, et leur verser les crédits.

Le tourisme de savoir-faire répond aux attentes d'un tourisme plus durable, ancré dans les territoires, valorisant les savoir-faire, avec des retombées économiques pour les entreprises, et constituant pour celles-ci un outil d'attractivité des métiers et du recrutement. Le tourisme de savoir-faire est une spécificité française qui a compté 20 millions de visiteurs en 2022, et un nombre croissant d'entreprises ouvertes au public : 2 000 en 2019 et 3 500 en 2022.

### **Contacts presse :**

**Cabinet d'Olivia Grégoire** : 01 53 18 46 23 - [presse.mpme@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mpme@cabinets.finances.gouv.fr)

**Cabinet de Roland Lescure** - 01 53 18 46 19 - [presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

**Direction générale des Entreprises** : - 01 44 97 04 49 - [presse.dge@finances.gouv.fr](mailto:presse.dge@finances.gouv.fr)